

2024/.....  
Parafe

ARRÊTÉ N°46/2024

**OBJET : DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT - MONSIEUR  
CYRIL GHOZLAND**

**Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-18 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le procès-verbal général du scrutin du 28 juin 2020 portant renouvellement du conseil municipal ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal ;

Vu la délibération n°12 du 17 juillet 2020 relative à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir le remplacement de Monsieur le maire, Président de la commission d'appel d'offres, lors de la réunion du 18 juin 2024 ;

## ARRÊTÉ

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, est dument désigné pour représenter Monsieur le maire, Président, au sein de la commission d'appel d'offres qui se tiendra le 18 juin 2024 et pour assurer la présidence de ladite commission.

A cet effet, il est également habilité par la présente à accomplir, en lieu et place du maire, Président de la commission d'appel d'offres, sous sa surveillance et sa responsabilité, toutes les formalités, et à conduire les missions dévolues à la commission d'appel d'offres.

A ce titre, il dispose de tout pouvoir pour présider les travaux de ladite commission, ainsi que signer tout courrier, rapport, procès-verbal ou compte-rendu retraçant les avis et décisions émis dans la commission dans le cadre de ses travaux.

Article 2 : le présent arrêté pourra être déféré au tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 13 mai 2024

Le Maire,  
Jean-François ONETO



REÇU EN PREFECTURE

le 27/05/2024

Application agréée E-legalite.com